

N°4 Décembre 2016



Bulletin municipal

Sainte-Marie-aux-Chênes





Sommaire

■ Edito	P 3
■ Affaires financières	P 4-5
■ Travaux	P 6-7
■ Bibliothèque	P 8-10
■ Affaires scolaires	P 11-12
■ Périscolaire et Centres de loisirs	P 13
■ Manifestations	P 14-15
■ Vie associative	P 16-17-18-19
■ Régie	P 20-21
■ Urbanisme	P 22-23
■ Infos	P 24-25
■ Expression des Groupes	P 26
■ Environnement	P 27



Sainte-Marie-aux-Chênes

Edito



Dans trois mois, nous serons à la moitié du mandat que vous nous avez confié.

Il devient très difficile d'obtenir les subventions souhaitées, ce qui freine un peu la réalisation des projets prévus. Néanmoins, certains sont en cours, d'autres non prévus sont achevés et aujourd'hui, nous pouvons affirmer que tous le seront d'ici la fin du mandat.

Nous avons été élus sur un programme : c'est ce programme qui se met en place et c'est ce programme qui sera réalisé !

Concernant l'avenir, nous allons entrer dans une année importante pour notre pays : élections présidentielles et législatives dans un premier temps, les sénatoriales suivront.

À en croire les médias, nous connaissons déjà le futur Président de la République. À les entendre, il semble inutile d'aller voter, les dés sont jetés. C'est pourtant un moment important ! Nous avons l'occasion de nous exprimer. Faisons-le. Soyons exemplaires. Montrons-nous citoyens et allons voter. Restera à faire le bon choix en analysant les propositions de chacun, en pensant à l'avenir de notre pays dans l'Europe, en évitant les extrêmes.

Nous le savons, personne ne fera de miracle, alors, essayons d'éviter les catastrophes.

Pour notre commune, l'avenir sera ce que chacun d'entre nous voudra en faire avec les moyens qui seront les nôtres.

Nous saurons nous montrer vigilants et sérieux dans la gestion en continuant à avancer comme nous l'avons fait jusqu'à présent sans nous laisser dicter la politique à mener ni la conduite à tenir.

Sur le plan intercommunal, les choses vont changer. Nous venons de voter, à l'unanimité, le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique.

Cette nouvelle forme de gestion permettra d'absorber plus facilement les nouvelles compétences imposées à la CCPOM dans le cadre de la loi NOTRe et ce, sans augmenter la fiscalité additionnelle comme cela s'est fait ailleurs.

Elle amènera d'autres moyens qui devraient permettre plus de justice sociale entre les communes de notre territoire tout en évitant une concurrence malsaine.

Cette avancée que nous avons soutenue et votée après de longues discussions est maintenant sur des bases qu'il va falloir consolider. À chacun d'en prendre conscience en pensant à l'intérêt général, même si cela est plus facile à dire qu'à réaliser...

Je terminerai en vous souhaitant, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, d'excellentes fêtes de fin d'année et en vous présentant mes meilleurs vœux pour 2017.

Roger WATRIN
Maire de Sainte-Marie-aux-Chênes



Affaires financières

■ RÉALISATIONS 2015 :

Le Compte Administratif 2015 a été approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal le 23 mars 2016. Il s'agit des dépenses et recettes effectivement réalisées l'année passée.

On note un excédent global de clôture de 2 677 692,27 € auxquels il convient de retrancher les restes à réaliser en investissement c'est-à-dire les travaux engagés mais non encore réglés (Cité minière, réhabilitation du bâtiment de la bibliothèque, extension du parc municipal). Nous parvenons à un excédent reporté de 1 077 968,47 €.

■ VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal a délibéré pour voter les taux d'impositions 2016 qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 16,86 %
- Taxe foncière bâti : 14,59 %
- Taxe Foncière non bâti : 55,05 %
- CFE : 20,34 %

■ BUDGET PRIMITIF 2016 :

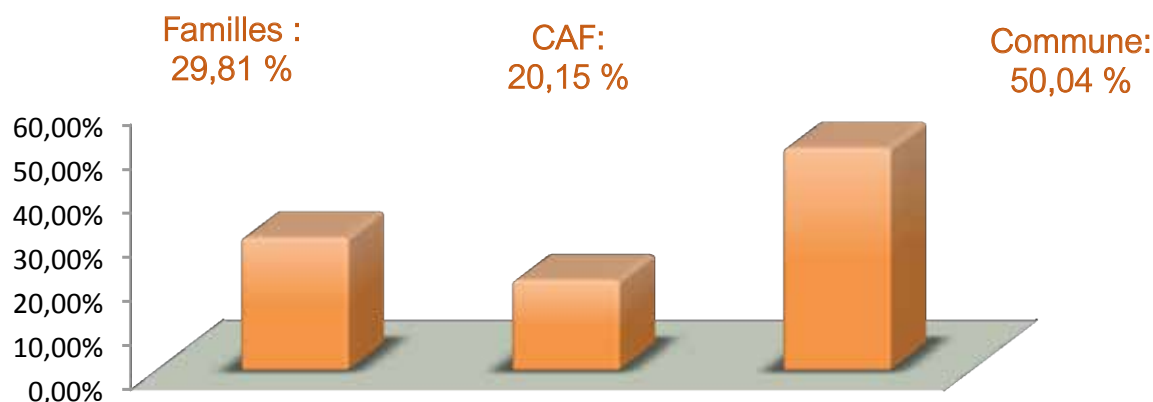
Le Conseil Municipal a arrêté le budget primitif 2016 lors de sa séance du 23 mars 2016. Il s'agit des dépenses prévisionnelles pour l'année à venir.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	4 412 460,47 €	4 446 884,41 €
Recettes	4 412 460,47 €	4 446 884,41 €

■ CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Exercice 2015

Dépenses 2015	333 440,59 €	% de participation
Participation familles	99 392,85 €	29,81%
Participation CAF	67 193,96 €	20,15%
Dépenses nettes de la Commune	166 853,78 €	50,04%



■ CREDITS SCOLAIRES 2016

Ecole Elémentaire Mairie

Fournitures scolaires	3892,62 €
Sortie Musée de la Cour d'Or	300,00 €
Mme DARS et PAGNANI	
Sortie Musée des Mines de fer de Neufchef	310,00 €
Mme PARIS et M. TARGA	
TOTAL	4502,62 €

Ecole Maternelle

Fournitures scolaires	4681,69 €
Subvention et projets pédagogiques	
Sortie Ferme pédagogique de Rezonville	800,00 €
TOTAL	5481,69 €

Ecole Elémentaire Château

Fournitures scolaires	2606,18 €
Manuels scolaires	223,20 €
Sortie ferme de Henning	575,00 €
M. MASSON et Mme BAUNE	
Sortie Gandrange Mmes DUFOUR et BONKOSKI	295,00 €
TOTAL	3699,38 €

Piscine & Transport

Piscine	4000,00 €
Transport	4582,50 €
TOTAL	8582,50 €

TOTAL GENERAL : 22 266,19 €



13,27 € en investissements divers (essentiellement logiciels et travaux pour le compte d'autres organismes)

15,19 € en travaux de voirie et sur terrains

3,07 € en travaux dans les bâtiments

0,32 € en achats de biens (matériels, mobiliers, ...)

3,53 € en remboursement de crédits

10,29 € en charges diverses de fonctionnement (indemnités des élus, sécurité, incendie, assainissement, subventions, ...)

36,62 € de charges de personnel

Au 31/12/15 :

- 1 directrice des services
- 6 agents dans les services administratifs
- 16 agents dans les services techniques (voirie, fleurissement, bâtiments, ...)
- 16 agents à l'entretien des bâtiments
- 4 ATSEM à l'école maternelle
- 4 agents à l'animation
- 2 agents à la bibliothèque municipale
- 1 agent de police municipale

17,71 € de charges générales

(eau, gaz, électricité, fournitures, assurances, ...)

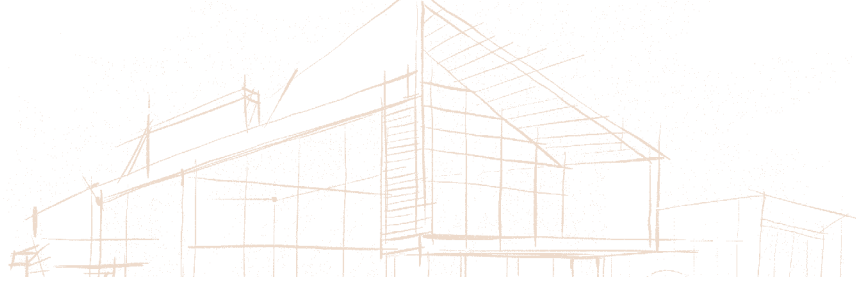
INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

■ RECAPITULATIF SUBVENTIONS 2016

Associations sportives	ASP PLATEAU	2000,00 €	Social	Club de l'amitié	700,00 €		
	ASP Aikibudo	3 000,00 €		FDAJ	612,45 €		
	ASP Basket	35 000,00 €		Amicale Personnel	1 600,00 €		
	ASP Football	13 500,00 €		Sécurité	Prévention routière	100,00 €	
	Judo Club	5 700,00 €			Scolaires	U.N.S.S.	320,00 €
	ASP Tennis	2 900,00 €		U.S.E.P		1 701,70 €	
	ASP Tennis de Table	12 000,00 €		Subventions Exceptionnelles		U.N.C.	520,00 €
	ASP Pétanque	600,00 €				Remb. Avance Basket	- 2000,00 €
	Club canin	500,00 €				Foyer B Delforge	150,00 €
Associations culturelles et artistiques	CCL (Temps Libre)	2000,00 €					
	Chorale	650,00 €					
Humanitaire	Donneurs de sang	250,00 €					
Associations patriotiques	FNACA	255,00 €					
	Souvenir Français	155,00 €					
	UNC	255,00 €					

TOTAL GENERAL 82 469,15 €



■ BÂTIMENTS :

Cimetière

Construite en 1957, la morgue a bénéficié d'un rafraîchissement complet par les services techniques de la commune.



Ecoles

Remise en état de la cage d'escalier d'accès aux classes du 1er étage de l'école Revenu par les employés communaux, tout comme le couloir du 1er étage de l'école Houpert.



Murette de l'Eglise...

Réfection de la murette d'enceinte de l'Eglise réalisée par les ouvriers communaux.



Pose de rideaux occultant dans 4 salles de classe du primaire et dans la salle de repos de la maternelle.

Société Priva' Stores de Roncourt

Coût : 9 989,04 € TTC.



Salle des Fêtes

Isolation par l'extérieur du pignon ouest du bâtiment ainsi que la réalisation d'un crépi plastifié.

Société SA Ravalement de Sainte Marie aux Chênes.

Coût : 10 953,60 € TTC.



Nettoyage à haute pression du préau de l'école maternelle par les services techniques de la commune.





■ NOUVEAU GIRATOIRE

Suite à l'acquisition puis à la démolition d'un immeuble sur une superficie totale de 509 m², rue Jean Jaurès, la décision a été prise par le Conseil Municipal de créer un giratoire au carrefour des rues Berthelot, Briey, Rombas et Jean Jaurès. La réalisation de ce vaste chantier a été confiée au groupement WH/Colas et la maîtrise d'œuvre à AGEMO/CMO.

Dépense :

- achat du bâtiment : 131332,40€ TTC
- démolition : 29676,00€ TTC
- travaux conservatoires : 9219,60€ TTC
- maîtrise d'œuvre : 17505,48€ TTC
- travaux : 346527,89€ TTC

Coût total : 534261,37€ TTC

Subvention : 18190€ au titre des amendes de police.

■ VOIRIES

- Réfection de trottoirs rue d'Ars, rue Arago.



- Reprise des chemins, rues des Genêts, Iris, Coquelicots et Antoine Ménard en gravillonnage bicouche gravier de Moselle.



- Réhabilitation du parking de la rue des Genêts et de la placette rue des Coquelicots en gravillonnage bicouche gravier de Moselle.



- Reprise d'une partie de la rue Berthelot : réfection de la chaussée, rabotage, enduit d'imprégnation, couche de roulement.

Ces travaux, réalisés dans le cadre d'un plan pluriannuel, ont été confiés à la société WH de Sainte Marie aux Chênes pour un coût total de 141 717€ TTC.



Sainte-Marie-aux-Chênes

Bibliothèque



- A L'occasion des « Noël de Moselle » 2015 le public a pu profiter de nombreuses animations : après-midi jeux et décoration du sapin avec les enfants, contes avec Mimi : « le tablier de Noël » pour enchanter les petits et enfin balade contée dans la nature en compagnie de Norvène Galliot.



- Au mois d'avril, les Souvenirs d'Ecole étaient à l'honneur avec une exposition consacrée aux photos de classes, un panorama des années 50 au début des années 2000 où certains ont pu se retrouver avec plaisir sur les bancs de l'école.



- Au mois de mai les élèves de CP de la classe de Marjorie Dufour ont pu rencontrer Jean Leroy , auteur de l'album « le pirate et le roi » qui faisait partie cette année de la sélection Mosel 'Lire. Un bel échange avec cet ancien professeur des écoles qui se consacre à l'écriture depuis cinq ans.



- Au mois de juin, place aux « Insolivres », Christian Luzerne a fait jouer le public dans son conte interactif « le marron qui voulait voyager », tandis que Guillaume Louis et Pierre Zimmer le transportaient en Irlande grâce à des contes en musique. Dépaysement garanti !

Les enfants ont réalisé un set de table sur les pays du monde avec l'aide des bibliothécaires et animateurs après avoir écouté Lucienne et son Kamishibai. Un atelier de création de carnet de voyage numérique, offert par le département, a également rassemblé quelques passionnés de photos.



- Toujours en juin, le « BIBLI AU PARC » a été installé au Parc Municipal. Cette « mini bibliothèque » contient des livres à destination des enfants mais aussi des revues et livres pour tout public.

Les livres sont en accès libre, aux jours et heures d'ouverture du parc. Le but est de faire des échanges et partager ses lectures.



- Une belle rencontre entre les collégiens lauréats du concours « Nous autres 2016 » du collège de l'Assomption de Joeuf et les classes de CM2 de l'Ecole Primaire de Sainte-Marie-aux-Chênes qui ont échangé autour de sujets comme le racisme, le harcèlement scolaire, la violence.





Sainte-Marie-aux-Chênes

Bibliothèque suite

- Une lauréate à la Bibliothèque : Noah Bourgasser , une lectrice assidue qui fréquente la bibliothèque toutes les semaines , a remporté le 1er prix du concours Mosel' Lire 2016 pour son excellent travail sur la suite du livre « Astrid BROMURE ».



- Le club lecture des collégiens qui se réunit tous les 15 jours à la Bibliothèque accompagné de leur professeur-documentaliste Peggy Brolo a présenté le fruit de son travail aux résidents de la Maison de retraite « la source du Breuil », à savoir des textes sur la nature et l'écologie que les élèves ont mis en scène. Emrys, Loïc, Jordan, Dylan, Yanis, Benjamin, Alexis, Nathan, Sarah, Lofti, Léa , Dorian et Axel ont ainsi été récompensés par un délicieux goûter offert par la Maison de retraite.



- En ce mois d'octobre, à l'occasion de « Lire en fête », les Héros de la Résistance ont été mis à l'honneur. Le public ainsi que des classes de 3^{ème} du Collège ont ainsi pu découvrir la magnifique exposition « Jean Moulin , une vie d'engagements », gracieusement prêtée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Moselle , écouter Philippe Wilmouth lors d'une conférence consacrée à la Résistance en Moselle et se rendre au Fort- Queuleu de Metz pour une visite guidée très intéressante et riche en émotions.





■ Départ en retraite d'un enseignant

Fin juin, monsieur Thierry MASSON a fait valoir ses droits à la retraite et à cette occasion, la municipalité a organisé une petite réception en son honneur. Monsieur MASSON est arrivé à Sainte Marie aux Chênes en 2007 et il a enseigné en classe de CP à l'école du « Château ». Monsieur WATRIN, le Maire, a mis en avant les valeurs de cet enseignant et l'a remercié pour l'action menée dans cette école, lui souhaitant une bonne retraite.



■ Fête scolaire de fin d'année

La fête scolaire (spectacle et kermesse) organisée par l'Association des Parents d'Elèves «Les P'tits Diables », avec la participation des enfants des écoles, a permis de réaliser un bénéfice de 2700€, redistribué en partie aux coopératives des écoles maternelle et élémentaire. L'association remercie les enseignants pour la préparation des chants et danses du spectacle, la Mairie pour

l'aide logistique et les bénévoles des différentes associations pour leur aide et leur expérience. La réussite de cette fête scolaire est due à la participation conjointe des écoles /mairie /A.S.P L'Association des Parents d'Elèves est motivée pour renouveler cette manifestation les prochaines années.





■ Sécurité



Exercice de sécurité à l'école

■ Sortie école maternelle



La sortie de fin d'année s'est déroulée à la ferme pédagogique de Rezonville :

- vendredi 17 juin 2016 pour les classes de PS de Mme Cieciva et MS/GS de Mme Zolkos.
- mardi 28 juin 2016 pour les classes de PS/MS de Mmes Guiriec et Trésontani et GS de Mme Gorkowski.

La visite s'est articulée autour de différents ateliers : Poules - lapins - poneys - moutons. Participation active des enfants tout au long de la journée.

Ils ont pu toucher, porter, caresser, nourrir les animaux , ramasser des œufs ,brosser les poneys. Visite très enrichissante.

■ Séjour ski pour les CM2

12 enfants de Cm2 ont participé au séjour ski des vacances de février organisé par la commune en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. Les enfants sont partis le dimanche 07 février pour Avoriaz, au centre du Roc d'Enfer. Malgré une météo peu clémente les premiers jours, ils ont pu skier sur le domaine de Morzine les Gets. Les soirées étaient consacrées à des veillées :

salsa et tournois de tennis de table. Avec le retour du soleil en fin de séjour, tous ont perfectionné la pratique du ski sur les pistes bleues de la station.

De retour le samedi 13 février à 19 heures, tous les participants étaient enchantés de leur séjour mais contents aussi de retrouver les parents.





Périscolaire et Centres de loisirs

■ Les centres de loisirs

La sécurité sous toutes ses formes

Pour le centre de loisirs d'avril, les activités de la cession étaient axées autour de la sécurité : sécurité routière, dangers domestiques, les pompiers, les gendarmes, les ambulances.

Après avoir visité une caserne des pompiers, les enfants ont confectionné des affiches et des objets afin de mettre en place une exposition qu'ils ont présentée à leurs parents le dernier jour du centre. Pour la directrice, Karine Molter, ce thème a été très enrichissant pour les enfants qui ont montré un vif intérêt tout au long de ces deux semaines de vacances.



Atelier plantations

Remise en état des bacs de jardinage derrière le périscolaire. Enlèvement des mauvaises herbes, nettoyage, remise en forme des bacs et nouvelles plantations (haricots, fleurs, aromates), le tout suivi de l'arrosage par tous les enfants du centre qui vont les entretenir tout le mois de juillet.

Les Arts du cirque

« les arts du cirque », thème choisi pour le centre de loisirs des vacances de février a permis aux enfants inscrits de confectionner la maquette d'un cirque, des clowns en mosaïque ainsi que des pantins et des chapeaux.

Les après-midi, les enfants ont participé, tour à tour, à des ateliers : jonglage, équilibre, gymnastique, avec l'aide d'intervenants de la compagnie « PERSE CIRCUS ». Le dernier jour, ils ont présenté un spectacle devant leurs parents admiratifs des prouesses réalisées par les jeunes artistes.



■ Périscolaire

Travail sur les quatre éléments avec des bouchons plastique de récupération.





Manifestations



■ Centenaire

Le 4 novembre, Charles NEUMANN fêtait ses cent ans. Il devenait ainsi le premier centenaire masculin de Sainte Marie aux Chênes. Ancien mineur (il a travaillé dans les deux mines Ste Marie et Ida) puis boulanger, il a connu la déportation en Allemagne. Actuellement, ses journées sont occupées par la lecture de revues et du RL et les jeux à la télévision. Il est passionné de football et soutient le F.C.Metz. Les secrets de sa longévité sont une alimentation à base de légumes et de fruits et un petit verre de vin rouge de temps en temps.

Le Maire, Roger Watrin, accompagné d'adjoints, s'est rendu à son domicile pour lui souhaiter un heureux anniversaire et lui a offert, au nom de la municipalité du champagne et un panier garni de bonnes choses à manger.



■ Concert de nouvel an

Pour la septième année consécutive, l'orchestre d'harmonie et symphonique de Marly, sous la direction de Ferdinand Bistocchi, a proposé un programme composé de pièces connues du répertoire classique et en deuxième partie, de chants traditionnels et modernes. Les plus grandes chansons étant interprétées par le trio Lucas Di Marco, Samantha Simon et Denis Marcellin. L'orchestre a été plébiscité par le public venu très nombreux et enchanté par la prestation des musiciens.



■ Rencontre avec les entreprises

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité a invité les acteurs économiques de la localité à faire connaissance et échanger autour d'un petit déjeuner, à la salle des fêtes. Pour le Maire, Roger WATRIN, cette initiative avait pour objectif de resserrer les liens entre tous.

La parole a ensuite été donnée à Fabrice Gras, société FPC, nouvellement installée sur la zone artisanale qui fabrique des produits pour les collectivités et notamment du mobilier pour salles des fêtes et réunions ainsi que du mobilier scolaire.



■ Fête de la musique

Samedi 18 juin, au centre de la localité, sur la place de l'église, animation musicale avec un concert de jazz par le BIG BAND d'Homécourt suivi d'un bal populaire animé par l'orchestre LA FA MI RE DO. Et comme tous les ans, chant choral par le Chœur de Chêne à l'église de Sainte Marie aux Chênes.



■ Noces d'or et de diamant

Seize couples fêtaient cette année leurs noces d'or ou de diamant. Invités par la municipalité, ils ont reçu les félicitations du Maire, Roger WATRIN, ainsi que la copie de leur acte de mariage et un cadeau offert par la commune. La cérémonie s'est prolongée par un moment de convivialité autour d'un buffet.



■ Repas des anciens

Le dimanche 9 octobre, le gymnase de la rue Arago, transformé en grand restaurant a accueilli les aînés de la commune conviés au repas offert par la municipalité. 310 personnes, dont les résidents de la Maison de Retraite, étaient présentes. Tout le monde a pu savourer le déjeuner préparé par Antoine Bènière et pour les amoureux de la danse, l'animation musicale était assurée par Guy Dropsit.



■ Retraites

La municipalité a organisé une petite réception en l'honneur du départ à la retraite de deux agents des services techniques.

Dominique DUCA, titulaire du CAP et du BEP d'électricien d'équipement est entré à la mairie de Sainte Marie aux Chênes en 1986 où il a pris sa retraite le 09 décembre 2016.

Serge MARSO, titulaire du CAP de monteur en chauffage, est entré à la mairie de Sainte Marie aux Chênes en 1991 et il y a terminé sa carrière le 01 juillet 2016. Monsieur WATRIN, le Maire, a mis en avant leur polyvalence et a salué leur conscience professionnelle en précisant qu'ils étaient toujours présents lorsqu'on avait besoin d'eux. Il les a remerciés pour tout le travail accompli leur offrant au nom de la commune un magnifique vélo en cadeau.

■ Cérémonie des vœux

C'est en présence des forces vives de la ville que Roger WATRIN, maire, a présenté les vœux pour 2016. Après avoir eu une pensée émue pour les victimes des attentats, il a tout d'abord rappelé les principaux travaux réalisés en 2015 ; il a mis l'accent sur le succès du périscolaire et le rôle important de la vie associative dans la commune ainsi que le travail toujours aussi efficace des enseignants. Il a ensuite assuré que des projets étaient programmés pour 2016. Enfin, il a parlé de la CCPOM avec l'aménagement des Portes de l'Orne. La cérémonie s'est poursuivie par le verre de l'amitié.





■ ASP

L'A.S.P (Association Sportive du Plateau) regroupe six sections sportives : aikibudo, basket, foot, pétanque, tennis et tennis de table. L'objectif de l'A.S.P est de fédérer les associations locales en organisant des manifestations pour dynamiser la ville.

Au cours de cette année 2016, l'A.S.P avec la participation du club marche du CCL, du judo, de la chorale Chœur de Chêne, des P'tits Diabes et du club canin a organisé un tournoi de pétanque, la première marche gourmande, la journée sport et détente et a participé à la fête nationale en tenant la buvette le 13 juillet.

Le Président, Luc Klammers, très satisfait de l'investissement de chacun, souhaite que ce dynamisme perdure et donne rendez-vous pour la reconduite de ces manifestations les prochaines années.



Fête du sport et détente



■ Activité yoga enfants au CCL

Après une journée d'école, il est bon de se détendre et de relâcher les tensions. Le CCL propose une séance de yoga, adaptée aux enfants. Tous les lundis, des jeunes de 5 à 11 ans se retrouvent de 17h30 à 18h15 au dojo du gymnase Berthelot pour une séance de yoga encadrée par Marie-Laure, animatrice qualifiée. A travers une approche ludique de postures dont les noms évocateurs amusent les enfants (posture du chat, du chien, de l'arbre..), le yoga les aide à grandir sereinement. C'est un bon moment de partage pour tous ces petits qui n'ont ni blocage physique, ni blocage émotionnel.

Alors pourquoi ne pas les rejoindre et transformer votre petit «geek» sur canapé en petit «yogi» sur tapis ??

■ Voyage à Prague

En plus des différentes manifestations dans la région, la chorale Chœur de Chêne a participé au festival international de chorales de Prague. Au programme, deux concerts dans des églises, des chants avec les vingt chorales participantes et la visite de la belle ville de Prague.

Choristes et accompagnateurs sont revenus enchantés, la tête pleine de merveilleux souvenirs.

Les répétitions de la chorale ont lieu le lundi à 20 heures rue Arago : choeurdechene.e-monsite.com



■ Le Club de l'Amitié

Cette année encore le Club de l'Amitié a été un lieu où il a fait bon se retrouver.

Ses adhérents au nombre de 112 dont 22 hommes s'y rendent avec plaisir et attendent avec impatience le vendredi suivant, le club étant ouvert une fois par semaine à la maison des associations de 13 h 30 à 18 h. Coût annuel de l'adhésion : 13 € et 1 € le café/goûter.

Hormis les activités habituelles telles que les jeux de société et les jeux de carte, le repas annuel, le repas publicitaire gratuit, les beignets de Carnaval, le Beaujolais nouveau, le goûter de Noël et les anniversaires, les adhérent(e)s du club ont effectué des sorties.

C'est ainsi qu'ils ont pu apprécier la gastronomie servie au lycée des métiers de l'hôtellerie R. Mondon de Metz, assister au spectacle de « Musiques Italiennes » au cinéma de Joeuf et visiter une chocolaterie (Bockel) à Saverne.

De même, un séjour hollandais de deux jours leur a permis de visiter la cité lacustre de Giethoorn, Amsterdam et le magnifique parc floral du Keukenhof.

Un atelier mémoire est proposé par Dominique ROBERT un vendredi par mois, au 1er étage de la Maison des Associations.



Ce club dynamique ouvert à tous est présidé par Mme GIRARD Marie Elisabeth .

Tél : 03 87 61 83 12 .

En projet pour 2017 : une escapade au Tyrol.



■ Club canin

Le club canin de Ste Marie aux Chênes accueille les adhérents les mercredis et samedis à 14h30 et le dimanche matin à 10h00. Les éducateurs sont là pour renseigner, pour répondre aux questions et bien évidemment pour dispenser les cours.

Il y a une école pour les chiots de 2 à 6 mois pour ensuite passer en éducation de base.

Il y a aussi la possibilité pour tous les adhérents de participer au fly ball détente ainsi qu'à l'agility détente les samedis après les cours.



Le club offre aussi la possibilité de faire du cani-cross (quelques kilomètres à courir avec son chien et en groupe).

Au niveau de la compétition, le club canin a donc 2 disciplines :

- Le ring discipline de mordant
- L'obéissance

Tout au long de l'année, le club canin organise des manifestations diverses (stages, concours, sorties course/marche, journée centre aéré...).



■ ASP Football

Avec près de 180 licenciés, l'ASP football continue sa progression et sa solidification dans un projet entamé il y a 7 ans. Toutes les catégories jeunes sont représentées, tant au niveau régional que départemental. Notre équipe senior masculine vise la montée, et nos seniors féminines sont très appliquées à faire un championnat sérieux et motivant. Enfin, nous continuons la formation des éducateurs, notamment jeunes, puisque cette année, 5 éducateurs ont été en formation, dont 2 joueurs U18: Alexandre Plichart qui a en charge les gardiens de l'école de Football, et Mathias Cremer en charge de l'équipe U8.

Nous continuons dans la rigueur, le sérieux et la confiance apportée tant par les parents, que la municipalité.

■ Judo

Le gala de judo, organisé le 24 avril 2016 a regroupé 299 judokas sur le tatami du gymnase de la rue Berthelot. Ce fut une agréable journée, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Prochain rendez-vous le dimanche 30 avril 2017.
N'hésitez pas à nous rendre visite !!



Gala • mini poussin •

Gala • poussinet •

■ Les Restos du Cœur

Le centre de Ste Marie concerne en fait tout le Haut Plateau, ainsi que quelques familles de Moyeuve, Rombas et environs ; pour la campagne d'hiver 2015-2016 et la campagne d'été 2016, nous avons distribué 24461 repas, auxquels il faut ajouter 277 colis de dépannage, ainsi que 166 dotations ou colis pour bébés. Le ravitaillement provient essentiellement des restos de Moselle-ouest (Augny), transporté par les camions communaux (de Ste-Marie, Montois, Roncourt, St-Privat et Amanvillers) et les camions réfrigérés des restos d'Augny, et aussi des ramasses au Lidl et des deux collectes annuelles au Cora. Pour obtenir une aide alimentaire hebdomadaire, il faut s'inscrire, si possible sur rendez-vous (N° du local : 03 87 80 29 18 chaque matin à 9 h ou mieux René Cuny : 06 51 58 33 95) et fournir un dossier qui doit entrer dans un barème national dépendant de la composition de la famille. En outre, toute personne en difficulté peut obtenir un colis d'urgence, sans condition ; le centre est ouvert les mardis et jeudis de 14 h à 15 h 30 et les samedis de 9 h à 10 h pour les distributions et inscriptions. La distribution de nourriture est évidemment l'activité essentielle, mais nous offrons en plus d'autres services, en liaison avec nos amis des restos de Homécourt : vestiaire, coiffure, meubles et électroménager lorsqu'il y a des donateurs, aide à la gestion du budget

■ Tennis de Table

A Sainte Marie, la pratique du Tennis de Table concerne trois catégories : championnat FTT (Fédération Française de Tennis de Table), championnat COJEP (Comité Organisation jeux et Promotion du Tennis de Table) et loisir pour les jeunes et adultes. Pour la saison 2015/2016, le club comptait 101 licenciés (32 adultes et 69 jeunes). Les entraînements ont lieu, suivant la catégorie, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi entre 17 heures et 19 heures 30. Les matches ont lieu le samedi ou le dimanche. Grâce à la municipalité, le club dispose d'une salle 7 jours sur 7 qui permet un développement optimal et dans des conditions idéales. L'équipe première évolue cette saison en Pré-National.



familial et micro-crédit, cadeaux de Noël pour les enfants, cinéma à Amnéville et accès au droit auprès d'avocats en liaison avec le centre des restos du cœur de Metz-sud-Sablon. En liaison avec la CPAM de Metz : bilan médical complet, avec transport gratuit si c'est en groupe ; enfin,

un nouveau service pourrait être mis en place : vacances pour ados de 11 à 17 ans bénéficiant de bons CAF. Nous insistons aussi sur l'aspect éducatif et citoyen : convivialité, respect des personnes, des horaires, des rendez-vous, notre centre étant d'abord un lieu d'accueil dont l'objectif est de combattre la précarité, non de l'entretenir, l'idéal étant que les personnes accueillies n'aient, à terme, plus besoin des restos du cœur.

Notre centre est organisé de façon très rigoureuse, grâce à une équipe de bénévoles dévoués et compétents, et au soutien fort de la part de la municipalité, ce qui permet de rendre un service efficace, qui se révèle de plus en plus nécessaire dans ces temps difficiles.



■ ASP Aikibudo

Une discipline efficace qui allie l'étude d'un art moderne avec l'étude d'anciennes écoles martiales du Japon. C'est un art martial non compétitif, ponctué régulièrement de stages.

Un club dynamique qui propose deux enseignements : l'AIKIBUDO et le KATORI SHINTO RYU.

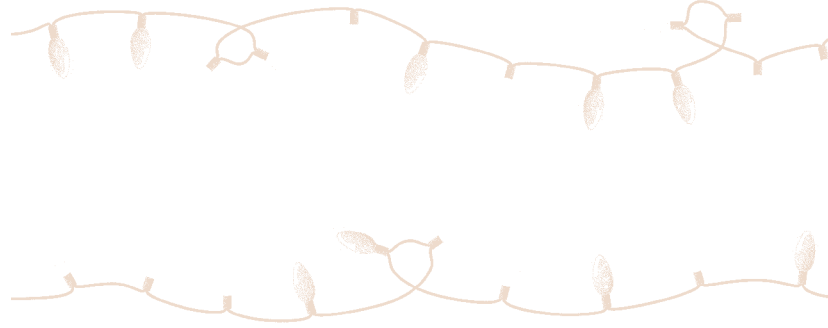
Deux professeurs et un assistant :

Vincent MAIEZZA : 5ème DAN AIKIBUDO, 3ème DAN KATORI SHINTO RYU, BEES 2ème degré AIKIDO spécialité AIKIBUDO, moniteur fédéral KATORI SHINTO RYU.

Hervé LUX : 3ème DAN AIKIBUDO, 2ème DAN KATORI SHINTO RYU, moniteur fédéral AIKIBUDO, moniteur fédéral KATORI SHINTO RYU. David MARTINO : 1er DAN AIKIBUDO assurent les cours adultes le lundi et le jeudi de 20H00 à 22H00, le cours enfants le mercredi de 17H30 à 19H00. Notre club compte 38 licenciés.

Vous pouvez retrouver tous les renseignements concernant l'AIKIBUDO sur notre site internet

asp-aikibudo.blogspot.com



La Régie communale d'électricité a 80 ans

En effet, c'est le 16 mars 1936 que s'est réuni pour la première fois le Conseil d'Administration. C'est Monsieur DOMPTAIL, Maire de l'époque qui en est à l'origine.

Juridiquement, cela a été possible puisque dès le début du siècle dernier les communes avaient la possibilité d'assurer la distribution d'énergie électrique à leurs administrés, en France comme en Alsace-Moselle, Région Allemande depuis 1871 jusqu'en 1919.

Les mines Ste Marie et Ida ont joué un grand rôle quant à la fourniture de l'énergie. Sachez que, jusqu'en 1972 la cité Ida était encore alimentée par la mine avant sa reprise par la Régie. Les anciens de cette cité doivent encore s'en souvenir d'autant qu'ils passaient d'une tension de 110 volts à 220 volts.

Nous rappelons, pour montrer le dynamisme de la Régie et la volonté de la direction de lui donner une assise plus solide :

- L'achat en 1993, auprès d'EDF des 14 kms de ligne 20 kv qui, aujourd'hui sont enfouies à 90 %,
- En 1993, pour asseoir son autonomie, la Régie se dote d'une unité de production qui s'arrêtera après accord financier avec EDF en 2007,
- Enfin, en 2010, la Régie installe son siège sur la zone industrielle. Confortable et très fonctionnel, le bâtiment montre à l'évidence l'importance qu'a prise notre Régie.

Après toutes ces années, cette institution de proximité est toujours là et en parfaite santé.

Elle a toujours été dirigée par des directeurs qui avaient un indéniable sens de l'intérêt général.

Depuis 1936, seulement 4 directeurs se sont succédé.

Depuis 1984, elle est dirigée par Monsieur Gérard NEUBERT, dont le sens du service public est reconnu par tous. Entouré de 4 collaborateurs, ils font vivre ce service de proximité avec efficacité, toujours soucieux de donner à cet outil les moyens de son développement, donc de sa pérennité et cela dans l'intérêt de la commune et de ses administrés.



Transformateur de la Régie

QUE S'EST-IL PASSE EN 2016

La Régie a toujours été un partenaire privilégié pour la commune et s'est toujours adaptée à son développement. Ce fut encore le cas en 2016.

ECLAIRAGE PUBLIC

Modernisation et maintenance des 1 300 points lumineux avec le souci constant d'économiser l'énergie et réduire la dépense (installation de leds, remplacement de lanternes obsolètes), comme rue des Bleuets.

LES FAITS MARQUANTS

- Modification du réseau et installation d'un nouvel éclairage sur le nouveau giratoire,



- Accès handicapés à la Régie,



- Suivi de l'installation des réseaux au lotissement «Le Breuil».



DEPART EN RETRAITE

Monsieur Pierre FAUVILLE, embauché à la Régie en 1983, a fait valoir ses droits à la retraite.

A cette occasion, une petite réception a permis de lui remettre un cadeau qui devrait lui permettre une retraite «active».

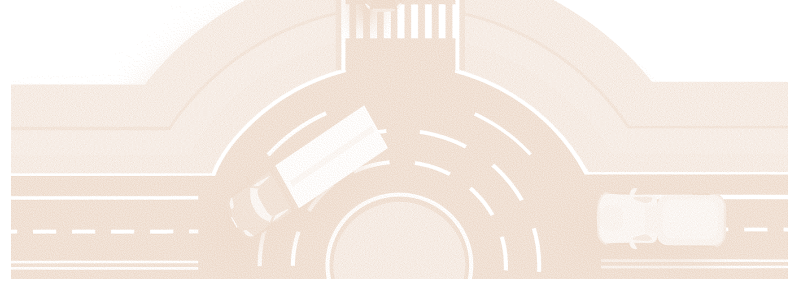
Il est remplacé par Madame Sandrine FERRARI qui a rejoint la Régie le 1er janvier 2015.





Sainte-Marie-aux-Chênes

Urbanisme



L'URBANISME À SAINTE MARIE AUX CHÊNES

Urbanisme 2016 : quelques chiffres.

118 personnes reçues.
54 permis de construire déposés
29 déclarations préalables
85 certificats d'urbanisme de simple information déposés
2 certificats d'urbanisme opérationnels déposés
1 permis d'aménager déposé - 3 permis d'aménager
modificatifs déposés - 2 permis de démolir déposés.
13 dossiers E.R.P (entreprises recevant du public),
1 Révision simplifiée du P.L.U. (en cour d'instruction).
96 D.I.A (déclaration d'intention d'aliéner) déposées et traitées.

Rappel de quelques règles simples d'urbanisme à respecter.

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.



Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme.

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable.

- création de 2 à 40 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire.

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 40 m². Au delà de 170 m², obligation de passer par un architecte,
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureau.

Nous constatons régulièrement des infractions au code de l'urbanisme et plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune. Dans un certain nombre de cas, l'origine en est la méconnaissance des textes en vigueur par les propriétaires, mais dans d'autres cas, il s'agit de volonté délibérée de ne pas respecter la réglementation.

Sachant que la législation en la matière est un peu complexe, dans un cas comme dans l'autre il est important d'informer les Quercussiens de la réglementation en vigueur et des risques encourus par les contrevenants.

Le non respect du code de l'urbanisme et du P.L.U est passible de poursuites pouvant entraîner l'obligation de remise en état initial aux frais du contrevenant.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à nous consulter.





Infos Infos Infos Infos Infos

Site Internet de la commune :

La commune de Sainte Marie-aux-Chênes dispose d'un site Internet complet où vous retrouverez de nombreuses informations de la vie quotidienne (horaires de la bibliothèque) ainsi que toutes les actualités de la commune : agenda des manifestations, procès-verbaux des conseils municipaux ou encore les coordonnées des différentes associations de la commune. N'hésitez pas à le consulter ! <http://www.saintemarieauxchenes.fr/>

Panneaux lumineux :



La municipalité de Sainte Marie-aux-Chênes s'est dotée de deux panneaux lumineux (route de Briey et rue Jean Jaurès) : ils permettent d'informer en temps réel la population de tout ce qui se passe dans la commune.

Périscolaire :

Depuis la rentrée 2016, les inscriptions et les annulations au périscolaire (matin, cantine, NPA et soir) se font uniquement par le biais de planning disponible en téléchargement sur le site internet de la commune (Rubrique Jeunesse Périscolaire) ou à l'accueil de la mairie. Ils sont à remplir, à signer et à retourner par courriel (périscolaire-smac@orange.fr) ou à remettre à l'accueil de la mairie, de préférence avant le 20 du mois précédent ou dernier délai de rigueur, le mardi de la semaine précédant l'inscription. Cette mesure vise une meilleure organisation du service ainsi que l'intérêt général des enfants.

Carte nationale d'identité :

En 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014.

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage : Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme), Turquie.

Vous pourrez télécharger une fiche d'information traduite pour chacun de ces pays sur le site du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Duree-de-validite-de-la-CNI>

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Agressivité envers le personnel municipal :

La mission du personnel municipal est de répondre aux demandes des administrés. Ils ne sont pas responsables de la politique municipale qu'ils exécutent. Ils n'ont donc pas à subir d'agressivité ou de menaces de la part d'usagers mécontents.

Chiens : rappel : ils doivent être tenus en laisse. Quant aux chiens dangereux, ils doivent être déclarés en mairie.

Bruit : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Source: Arrêté municipal du 10 avril 2000.

Concert de Nouvel an

Dimanche 22 janvier 2017 à 15 heures – gymnase rue Arago - Entrée Gratuite

Elections 2017

Election du Président de la République :

- 23 avril 2017 pour le premier tour - 07 mai 2017 pour le deuxième tour

Elections législatives :

-11 juin 2017 pour le premier tour - 18 juin pour le deuxième tour

Zone bleue



Comme dans beaucoup d'autres villes, le stationnement en zone bleue existe à Sainte Marie aux Chênes depuis plusieurs années.

A la demande de plusieurs commerçants, il vient d'être réactualisé et ne concerne plus que le centre ville, afin de faciliter l'accès aux commerces et aux différents services.

Depuis sa mise en place, le stationnement est plus fluide à la grande satisfaction des usagers. Bien entendu la zone bleue impose quelques contraintes : avoir un disque aux normes européennes, le placer de façon visible sur le tableau de bord de son véhicule et respecter la durée de stationnement indiquée sur les panneaux sans « tourner » le disque.

Soyez remerciés de votre compréhension à respecter ces règles de stationnement.

La saisine par voie électronique

À compter du 7 novembre 2016, tous les usagers pourront saisir les collectivités territoriales par voie électronique pour de nombreuses démarches.

Tel est déjà le cas pour la commune de Sainte Marie-aux-Chênes, que l'on peut saisir par courriel à l'adresse **commune-smac@orange.fr** en indiquant dans l'objet du message « saisine électronique : » suivi du motif de la demande.

Pour ce faire, l'usager doit s'identifier clairement :

- Pour les entreprises : numéro de SIRET ou de SIREN ;
- Pour les associations : numéro de RNA ;
- Pour les particuliers : nom, prénom, adresse postale et adresse électronique.

Chaque usager recevra un accusé de réception dans les délais prescrits par la réglementation (Cf. ordonnance du 6 novembre 2014).

Néanmoins, certaines démarches sont exclues du dispositif pour des raisons de sécurité, de suivi ou nécessitant la présence de l'usager.

Sont notamment concernés :

- L'ordre public ;
- La défense et la sécurité nationale ;
- La comparution personnelle de l'usager ;
- Les cas où l'usager doit être obligatoirement présent ;
- Les cas avérés de démarches abusives et/ou de risques d'atteintes à la sécurité des systèmes d'informations des administrations.





Expression des Groupes

Le nombre de véhicules traversant Ste-Marie-aux-Chênes tous les jours est considérable (plus de 12000 véhicules par jour) et aux heures de pointe, cela occasionne de sérieux ralentissements. Ce n'est plus le cas depuis la création d'un nouveau giratoire au carrefour des rues de Briey, Rombas, Jean Jaurès et Berthelot.

Pour cela, il a fallu une opportunité que notre Maire, Roger WATRIN, a su saisir. C'est en effet en exerçant un droit de préemption sur la vente d'une maison, rue Jean Jaurès qu'il a imaginé qu'on pourrait matérialiser là une belle opération en réalisant un rond-point qui allait permettre d'éviter la succession de deux feux très rapprochés. Avec l'accord de son Conseil Municipal, le projet a pris forme et les travaux ont débuté rapidement pour se terminer en un temps record (début du chantier en juillet 2016, fin du chantier en septembre 2016, pour la rentrée des classes).

Maintenant, avec ce giratoire, **l'interdiction de tourner à gauche à la poste et la mise en clignotant des feux** en dehors des heures scolaires, la circulation est devenue plus fluide même aux heures critiques.

Ce projet, qui n'était pas initialement prévu dans le programme des élus, est une réussite et restera une réalisation marquante du mandat.

Christian Cayré
Pour le groupe
Liste d'Union et de Progrès

Une pensée toute particulière en cette année meurtrie aux familles et aux victimes des odieux attentats dont la France a été la cible. Nice, le Bataclan, l'épicerie cacher, Charlie Hebdo..., de toutes parts la folie du fanatisme a frappé et endeuillé notre pays à jamais. Nous ne les oublierons pas.

Soutenus par 41 % des votants, il est malgré tout difficile de se faire entendre mais nous poursuivons nos actions afin de faire avancer nos idées.

Comme les nouveaux horaires du conseil municipal ne permettent pas à la population d'y assister, les débats pourraient être enregistrés et la vidéo accessible sur le site de SMAC.

Les commissions, lorsqu'elles se réunissent, ne sont que des chambres 'enregistrement.

Nous n'avons pas accès à l'information.

Nous avons acté la rénovation du bâtiment CCL à la condition qu'une étude comparative avec un nouvel équipement culturel soit réalisée. Nous sommes toujours dans l'attente de celle-ci.

Nous avons demandé la révision des horaires des écoles afin de solutionner les difficultés des familles liées à l'accompagnement de leurs enfants aux deux groupes scolaires. Cela ne semble pas poser de souci aux élus majoritaires.

Cantine scolaire : Saviez-vous que Elior et Sodexo font partis des 25 entreprises impactant le plus les écosystèmes à travers leur chaîne d'approvisionnement ? (source WWF) D'après le Maire on ne peut pas faire autrement. C'est sûr, il faut une volonté politique. Faut-il attendre un décret pour mettre en place les circuits courts, les produits locaux, de saison ? Les repas sont confectionnés à St Dié ! Nous proposons la mise en place d'une commission de suivi de la restauration des enfants. (sécurité alimentaire, qualité, quantité, variété, équilibre, impact écologique...)

Dans notre programme, nous avons émis l'idée de créer un jardin partagé afin de favoriser les liens et retourner aux valeurs fondamentales en y associant les enfants dans un but pédagogique ; il serait intéressant d'évaluer les besoins.

Certes il faut tenir les chiens en laisse mais où sont les distributeurs de sacs et les poubelles pour éliminer les déjections ?

Le giratoire de « l'olivier » Nous avons interpellé le Maire au sujet du trottoir jouxtant une habitation qui, même aux normes semble-t-il, nécessite une mise en sécurité pour protéger nos enfants allant ou revenant du collège.

Les cambriolages et les incivilités sont plus fréquents. N'est-il pas temps de revoir le renforcement et les missions de la Police Municipale, la mise en place de caméras ou la formation de voisins vigilants qui pourraient soutenir, sans surcoût, le Maire dans sa mission de Premier Officier de Police.

Après plusieurs interventions, nous avons réussi à faire accepter les enfants de 3 ans à la cantine. Des panneaux d'informations ont été installés mais il faudra continuer à en équiper les quartiers.

Cet encart dans le bulletin est limité. Les sujets qui donnent lieu à débats ne manquent pas.

Notre équipe, votre équipe est toujours prête, à l'écoute de vos besoins et de l'intérêt général.

Bonnes fêtes de Noël à toutes et à tous. Prenez soin de vous et de ceux que vous aimez.

KOSCIUSZKO René, ARNOLD Fanny, EBERHARDT Claude,
SOBIRAJSKI Anne Marie, VERNIANI Christine
Les élus de la liste d'opposition



Sainte-Marie-aux-Chênes

Environnement

■ Désherbage thermique

Le choix a été fait par la municipalité de désherber en utilisant un appareil à flamme.

C'est une technique récente qui repose sur une idée simple : on chauffe les plantes et, au contact de la flamme, les tissus végétaux éclatent et dépérissent rapidement.

L'intérêt de la méthode est de désherber sans utiliser de produits chimiques qui ne font pas bon ménage avec l'environnement.



■ Aménagement du rond point route de Rombas

Nos services techniques ont laissé libre cours à leur imagination et à leurs compétences pour l'aménagement paysagé de ce giratoire.

Bravo à toute l'équipe.





Bulletin Municipal décembre 2016 N°4

Résponsable de la rédaction : Christian CAYRÉ

Place François Mitterrand • Tél. 03 87 61 91 01 • Fax 03 87 61 84 93

E-mail : commune-smac@orange.fr • Site internet : www.saintemarieauxchenes.fr

Conception et impression : Interprint - Est Imprimerie - © Thinkstock • Dépôt Légal 200512.0002